



**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS**

Torcy, le

06 JAN. 2020

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le vendredi 15 novembre 2019 à 14h30 – sous-préfecture de Torcy
Participants	<p>M. Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy M. Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy M. Gilles ROGER, sénateur de Seine-Saint-Denis Mme Maud SIMON, collaboratrice parlementaire de Monsieur le sénateur de Seine-Saint-Denis M. Rodrigue KOKOUENDO, député de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne M. Stéphane TESTÉ, député de la 12^{ème} circonscription de Seine-saint-Denis M. Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Mme Dominique DELLAC, conseillère départementale de Tremblay-en-France M. Ludovic TORO, maire de Coubron M. Jean-Yves CONNAN, adjoint au maire de Coubron M. Vincent BOGARD, chef de la division de Paris ASN Mme Sophie PAULTRE, ASN M. Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale DRIEE 77 M. Rachid BAROUDI, DDT 77 Mme Christine LALANCE, sous-préfecture du Raincy M. Serge FOURCADE, bureau de l'environnement, direction de la coordination des politiques et de l'appui territorial, Préfecture de Seine-Saint-Denis M. Eric DECHAUX, ARS 77 M. Antonin POTELON, ARS IDF M. Frédéric PARIS, conseiller technique, Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne Mme Magalie BIGOURIE, chef de section adjoint, laboratoire des eaux et sols - Laboratoire central PP Mme Egan ELIXE, chargée de mission déchets et risques anthropologiques M. Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel Placoplatre M. Gilles BOUCHET, responsable développement carrières Placoplatre M. Eric ROYER, chargé du développement des carrières, chef de projet Bois de Guizy – Placoplatre Mme Sophie MAMBRINI, responsable environnement des sites carrières Placoplatre M. Eric FLAMAND, Placoplatre M. Ludovic LE NOST, secrétaire CHSCT Placoplatre M. Jamel KOTBI, Placoplatre M. Emmanuel IBANEZ, représentant personnel – placoplatre M. Francis REDON, association Nature Environnement 93 et représentant de l'association Forêt en Aulnoye Mme Mireille LOPEZ, France Nature Environnement 77 M. Claude GAUTRAT, France Nature Environnement 77 M. Pierre-Jacques KALKOTOURIAN, association ADEBF M. Jean-Pierre VALKO, association ADEBF M. Laurent DESNOYERS, association Environnement 93 Mme Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy M. Steeve LAROCHELLE, sous-préfecture de Torcy Mme Sandrine BRUNEAUX, sous-préfecture de Torcy</p>

Excusés	<p>M. Dominique BAILLY, maire de Vaujours</p> <p>Mme Annie DELMONT-KOROPOULIS, sénatrice de Seine-Saint-Denis</p> <p>Mme Claudine THOMAS, sénatrice Seine-et-Marne</p> <p>Mme Isabelle RECCIO, conseillère départementale du canton de Villeparisis</p> <p>M. Xavier VANDERBISE, conseiller départemental du canton de Villeparisis</p> <p>Mme Séverine FONTAINE, chef du BICVP, sous-préfecture du Raincy</p> <p>Mme Isabelle GRIFFE, DRIEE UD 93</p> <p>Mme Christiane LAVRADOR, Présidente de l'association Coubron environnement</p>
----------------	--

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Le sous-préfet de Torcy ouvre la séance en remerciant les membres de la CSS pour leur participation. Il fait le point sur la mise en place des groupes de concertation. Il est proposé que le groupe de concertation étudie en premier lieu la question sanitaire. Le sous-préfet précise que le cahier des charges est fixé par l'autorité publique et le financement est réalisé par Placoplatre. Il rappelle la composition du groupe : les associations-riverains, avec Madame Mireille LOPEZ, Monsieur Francis REDON et Monsieur Grégory JURADO , les élus avec Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Dominique BAILLY, Monsieur Stéphane TESTE et Monsieur Ludovic TORO, les salariés du CHSCT Placoplatre représenté par Monsieur Jamel KOTBI.

L'Association France Nature Environnement demande à ce que Monsieur Claude GAUTRAT participe au groupe de concertation. Le sous-préfet rappelle que Monsieur GAUTRAT a reçu une invitation exceptionnelle de participer à la CSS du 15 novembre et qu'il n'est pas un membre à part entière. Il pourra néanmoins être le suppléant de Madame LOPEZ dans le groupe de concertation.

La conseillère départementale du canton de Tremblay-en-France s'étonne du nombre de CSS par an. Deux par an lui semble peu. Elle émet des interrogations sur les terres polluées au niveau du bâtiment LG3. Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE), elle interroge Placoplatre sur les effets possibles du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre. Elle souhaite connaître s'il y aura des tierces expertises à mener et qui s'en chargera. Elle se pose des questions sur le glissement de terrain en cours et exige plus de transparence sur le dossier.

Le sous-préfet de Torcy rappelle que les textes prévoient une réunion par an et qu'il y a eu trois réunions par an les années précédentes et deux, cette année. Il précise que toutes les informations sont présentées à la CSS qui est le lieu de concertation et que la transparence y a toujours été respectée.

L'Association Environnement 93 souhaite avoir plus d'informations de la part de Placoplatre concernant les « gaz à effet de serre » et souhaite être mieux informée sur le problème.

Le sous-préfet de Torcy précise que les documents relatifs au DDAE ne peuvent pas être communiqués à l'heure actuelle car ils ne sont pas définitifs et sont encore à l'étude. A la demande des associations d'avoir plus d'information concernant le dossier déposé, le sous-préfet répond que l'État ne rendra pas public un document qui n'est pas juridiquement communicable. Il rappelle par ailleurs que le dossier fera l'objet d'une enquête publique.

Monsieur BAILLY informe les participants qu'un dossier d'autorisation a été déposé le 23 septembre 2019 à la préfecture. L'ensemble des services de l'Etat a été consulté, une demande de documents complémentaires est en cours de rédaction.

Le sous-préfet de Torcy rappelle l'ordre du jour de la séance.

➤ Etat d'avancement de la dépollution du site (Placoplatre)

Les événements marquants entre les deux CSS sont rappelés par Placoplatre, à savoir le démontage de la base de vie, la démolition du bâtiment 62 ainsi que l'installation de la balise à Courtry.

Un bilan est dressé au 15 novembre 2019, concernant la situation des travaux sur la commune de Vaujours :

- 35 bâtiments désamiantés et aucun bâtiment restant à traiter (100 % du désamiantage réalisé).
- 67 bâtiments démolis et aucun bâtiment restant à démolir (100 % de démolition réalisée).
- Les travaux de terrassement ont été réalisés à 100 %
- Les travaux de retrait des canalisations ont été réalisés. On note une absence de pollution pyrotechnique.

Concernant la commune de Courtry hors fort, au 15 novembre 2019 :

- 30 bâtiments ont été désamiantés, aucun bâtiment restant à traiter (100% de désamiantage)
- 39 bâtiments ont été démolis et 17 bâtiments restants à démolir (70 % de démolition atteint)
- Les travaux de terrassement ont été réalisés à 100 %
- Des travaux de retrait des canalisations sont à réaliser.

Néanmoins, des travaux restent à faire :

- Sur le site de Vaujours, le traitement des terres amiantées de la zone A3 Est, le traitement des terres polluées de LG3 et la zone de brûlage (pollution chimique des terres) sont à prévoir.
- Sur le site de Courtry hors fort, les travaux concernent la démolition de 17 bâtiments, des infrastructures et des voiries. Une zone de stockage fuel entraînant une pollution chimique des terres a été observée.
- pour ce qui concerne Courtry fort central et les parties A6, A7 et A11, des diagnostics et chantiers sont à planifier.
- Pour ce qui est de la pollution des terres au niveau du bâtiment LG3, le volume de terres à excaver est d'environ 700 m³. A ce sujet, Placoplatre invite les participants à consulter la présentation de mai 2018. Des big bags sont stockés et doivent être évacués vers des filières adaptées.

Madame LOPEZ met l'accent sur le fait qu'il n'est pas indiqué par le CEA que les déchets ont été retirés de la fosse de stockage, au niveau du bâtiment LG3. Placoplatre répond que la fosse de stockage n'est pas mentionnée de façon précise dans le dossier d'abandon. Ils ne peuvent pas se prononcer sur la question.

L'Association Environnement 93 se demande à quelle profondeur se situent les terres à retirer.

Placoplatre précise, à ce sujet, que la zone de stockage est située à 3 mètres de profondeur. Six fosses ont été créées avec des tranchées de reconnaissance.

Madame LOPEZ poursuit en demandant une étude sur les types de déchets retrouvés dans ces terres, afin d'en mesurer le taux de pollution et la radioactivité présente.

Placoplatre répond en précisant que le bureau d'études MDEC se chargera d'évaluer les risques et qu'une copie de cette étude sera délivrée.

➤ Suivi environnemental du site (Placoplatre)

Trois balises sont opérationnelles, aujourd'hui.

Des analyses de l'air et de l'eau ont été réalisées.

Madame LOPEZ s'interroge sur le fait que les déchets sont toujours sur le site. Elle voudrait savoir pourquoi et ce que l'on va faire précisément de ces déchets.

Placoplatre précise que l'on peut retrouver l'intégralité des données et analyses des bilans environnementaux sur leur site internet.

Madame LOPEZ souhaite avoir des précisions sur le tonnage des matériaux.

Placoplatre explique que 1425 bigs bags ont été stockés : 1401 bigs bags de terre sont à évacuer. Les 24 bigs bags restants contiennent de la ferraille et du plastique.

Pour ce qui concerne la fosse d'Aiguisy, la variation de la qualité de l'eau dépend du moment du prélèvement, et varie en fonction de la pluviométrie et de la nature du sol.

➤ Bilan de la phase de démolition et de dépollution présenté (ASN)

L'ASN indique avoir rédigé un avis concernant le bilan des opérations de dépollution radiologique. Elle rappelle que ces opérations ont fait l'objet d'un contrôle soutenu et suivi dans le temps : deux inspections sur site, une tierce-expertise sur l'atteinte des objectifs d'assainissement, des communications régulières envers la CSS.

Pour la suite, l'ASN aura en charge l'instruction du volet radiologique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE). Elle réalisera une inspection fin novembre.

➤ Situation de la fosse d'Aiguisy (DRIEE)

La DRIEE fait le point sur la fosse d'Aiguisy.

L'arrêté préfectoral du 18 juillet 2019 met en demeure Placoplatre de respecter l'arrêté préfectoral de 2006 .

Fin juillet 2019, un glissement de terrain des 70 000 m³ de remblais s'est produit. Cet incident a donné lieu à des recommandations. Placoplatre a répondu à certains éléments de l'arrêté de mise en demeure adressé par la DRIEE. La loupe de glissement ne concerne qu'une partie de la fosse. La partie supérieure sera bâchée afin de figer le glissement. Le remblaiement de la fosse est prévu en différentes phases.

A la question de Madame LOPEZ concernant l'impact du glissement sur le bassin de récupération des eaux, Placoplatre répond que le bassin existant a été affecté par le glissement et a donc été décalé. Le fonctionnement global de la fosse n'est pas remis en cause. De plus, concernant l'impact des modifications hydrauliques sur d'éventuelles inondations des populations en aval, Placoplatre explique que le risque a été pris en compte.

Madame LOPEZ demande si la possibilité de mise en oeuvre d'une tierce expertise portant sur la pollution des terres en profondeur a été abandonnée.

La DRIEE explique que dans le cadre de la demande de compléments, cela sera demandé à l'exploitant : les risques sanitaires sur l'ensemble des milieux seront soumis à une tierce expertise.

➤ Retour de la consultation des comptes rendus du CHSCT au CEA DAM (DRIEE)

Monsieur BAILLY a pu consulter plus d'une centaine de comptes rendus, qui correspond globalement aux éléments inscrits dans le dossier d'abandon.

Les conseillers départementaux de la Seine-Saint-Denis et Madame LOPEZ remercient la DRIEE pour le travail effectué sur les archives des comptes rendus des CHS et CHSCT du centre d'expérimentation de Vaujours.

Madame LOPEZ regrette que les membres de la CSS ne puissent accéder au dossier du CEA.

Le sous-préfet fait remarquer qu'une habilitation « secret défense » est obligatoire pour accéder aux documents du CEA.

➤ Présentation du dossier d'autorisation environnementale déposé le 23 septembre 2019 (Placoplatre)

Madame LOPEZ souhaite que l'acheminement des déchets du Grand Paris soit pris en compte dans le calcul d'impact sur la production de gaz à effet de serre.

Placoplatre indique que dans le DDAE, les gaz à effet de serre et le trafic routier sont particulièrement pris en compte et qu'il s'attachera à retravailler davantage sur la gestion des sols et l'évaluation des risques sanitaires.

Les sous-préfets, en l'absence de questions supplémentaires et après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance à 16h15.

Le sous-préfet du Raincy



Patrick LAPOUZE

Le sous-préfet de Torcy



Gérard BRANLY

